

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2014

Présents : DOZ Gilles, AYMARD Michel, DUPLAN Raymonde, AYMARD Gabin, COLONEL Emmanuelle, BARATIER Joël, DURSENT Rémy, DUMAS Daniel, NOUGIER Luc, BERNARD Solange, RAYMOND Michèle, TOMADA Gilbert, MAZADE Christian, CHIRAUSSSEL Jérôme.

Excusée : Mme BARATIER Brigitte

Monsieur AYMARD Michel donne procuration à Monsieur Gilles DOZ pour la fin de séance.

Messieurs NOUGIER Luc et AYMARD Gabin ont été nommés secrétaires de la séance

1) Désignation des délégués pour les élections sénatoriales :

La Commune d'Antraigues a obligation ce jour de procéder à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants. Les trois délégués titulaires deviendront « grands électeurs » et participeront à l'élection des sénateurs ardéchois.

Les candidats titulaires sont : Gilles DOZ, Gilbert TOMADA et Brigitte BARATIER

Les candidats suppléants sont : Luc NOUGIER, Emmanuelle COLONEL et Gabin AYMARD

Suite au votes à bulletins secrets, les six candidats ont été élus à l'unanimité soit 14 voix sur 14 pour chaque vote

2) Délégation au Maire pour agir au pénal sur la construction illicite de la vallée du Mas :

Suite aux travaux entrepris entre 2007 et 2012 sur une parcelle non constructible et sans dépôt de permis de construire, le Tribunal administratif de Lyon a enjoint le Maire d'Antraigues sur Volante de faire dresser un procès verbal des infractions constatées.

L'autorisation du Conseil Municipal est donc aujourd'hui demandée afin que le Maire intervienne auprès de l'autorité judiciaire pour qu'elle ordonne aux personnes condamnées de réaliser les travaux de démolition des constructions illicites.

Monsieur TOMADA rappelle qu'il s'agit d'un acte de délinquance. Les deux protagonistes se sont mis d'accord. Le rapport de gendarmerie dressé suite à une plainte d'un habitant indique que l'ancien Maire et le propriétaire de la construction illicite se sont entendus pour que cette construction soit réalisée malgré l'interdiction du règlement du P.L.U

Après avoir délibéré le conseil municipal autorise le Maire à intervenir auprès des autorités compétentes dans ce dossier.

3) Actualisation des tarifs du camping :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de réviser les tarifs du camping municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide appliquer au 1^{er} juillet 2014 les tarifs suivants:

*Campeurs	3.20 €
*Campeurs (moins de 7 ans)	1.40 €
*Voiture	1,50 €
*Moto	1.10€
*Tente 3 places	1.40 €
*Tente 6 places	1.90 €
*Caravane	2.00 €
*Combi	2.20 €
*Garage mort : Hors saison	1.10 €
Haute saison	3.40 €
*Branchement électrique :	2.10 €
Taxe de séjour campeurs (voir conditions de la CCPAV)	0.22 €

4) Convention de soutien financier au centre socioculturel ACAJ/Seibel d'Antraigues :

L'assemblée est informée de la proposition d'une convention entre le centre socioculturel et la commune d'Antraigues pour l'organisation d'un centre de loisirs 3/12 ans les mercredis et vacances scolaires ouvert aux enfants et familles de la commune d'Antraigues.

Engagement de la commune d'Antraigues :

- 8.50 € par jour et par enfants de la commune pour l'année 2014

Engagement du Centre socioculturel ACALJ/Seibel :

- versement 2€ par jour et par enfant aux familles en le retranchant directement au prix de journée payé par chaque famille.
- Fournir un état trimestriel des journées/enfant à la commune ainsi qu'un bilan et un compte de résultat avant le 1^{er} juillet de l'année suivante

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition du centre socioculturel ACALJ/Seibel et charge le Maire de toutes les démarches administratives et financières

5) Convention avec le SDIS pour l'installation d'une borne à incendie place de la Résistance :

Suite à un incendie il y a environ 1 an les pompiers (via le SDIS) ont demandé à la municipalité de procéder à l'installation d'une borne à incendie près de l'église. Ce sont eux qui décideront de son emplacement exact. Question : une borne suffit elle ? Après étude de la situation ce point sera de nouveau débattu au prochain Conseil Municipal

6) Autorisation à la société ADIS de couper et évacuer des arbres au Pont de l'huile sur le terrain en copropriété :

Monsieur DIGONNET Jean Luc faisant couper des arbres sur sa parcelle du pont de l'huile à proximité des logements ADIS , il semble judicieux à des fins de sécurité pour la municipalité et la société ADIS de profiter de cette intervention de la société CHARRE pour en faire de même sur une parcelle mitoyenne appartenant à la commune et la société ADIS. Cette coupe pourrait avoir lieu suite à l'accord demandé à la société ADIS par la commune copropriétaire et à une réunion préparatoire prévue en septembre avec tous les acteurs de ce projet.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge le Maire de toutes les démarches nécessaire.

7) Autorisation d'un contrat de prestations de services entre la commune d'Antraigues et la société ADES pour l'assainissement, les recherches de fuites et la maintenance des réservoirs :

Suite à une nouvelle négociation entre la Société ADES et la commune d'Antraigues, les deux partis ont décidé :

- que la dette sera étalée jusqu'en janvier 2015 et qu'elle sera honorée à hauteur de 3 000 € par mois à compter de juillet 2014.
- de revoir à la baisse le montant annuel du contrat de maintenance de 19 000 € à 15 147 €

Les clauses du contrat restent identiques, seul le prix est différent :

- Nettoyage et entretien des équipements hydrauliques de la station d'épuration

- Nettoyage et entretien des postes de relevage
- Hydrocurage des canalisations « eaux usées et unitaire
- Vidange partielle du silo de la station d'épuration
- Surveillance et contrôle des équipements électromécanique et postes de relevage
- Travaux de dépannage et d'entretien de l'ensemble des installations du service d'assainissement desservant la commune

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les conditions renégociées et charge le Maire des démarches administratives et financières

8) Informations diverses :

* Monsieur le Maire profite de ce Conseil pour faire un point sur l'Etat des finances communales : Sont abordées les différentes négociations entamées avec les créanciers de la commune dont un moratoire avec l'Entreprise EUROVIA jusqu'à la fin de l'année 2014.

* Les « départs naturels » de certains agents communaux devraient entraîner une baisse significative des charges de fonctionnement de la commune

* Le Maire confirme le maintien de la perception sur la commune. A charge pour la municipalité de l'installer dans les locaux de l'Agence postale en aménageant bien sur les guichets

* Un point sur les ravoux de la Béarlière du pont de l'huile est fait et des remerciements sont adressés à toute l'équipe de bénévoles qui a permis l'accomplissement de ce projet. De ce fait la béarlière a été remise en eau avec succès. Le Maire en a profité pour rappeler que c'était en s'appuyant sur ce genre d'initiative que la municipalité espérait recréer des liens sociaux entre ses habitants.

* Le Syndicat Ardèche Claire propose de faire une étude de faisabilité, notamment sur la passe à poissons

* Un éclaircissement a été fait sur les futures conditions d'obtention des subventions accordées aux associations. Notamment sur le fait que ces dernières doivent faire valider leurs comptes financiers par la municipalité avant de prétendre à des subventions communales. De plus il a été également un rappel à propos des conditions de location de la salle des fêtes. La gratuité offerte aux élus lors de la précédente municipalité ne sera pas renouvelée. Les élus souhaitant louer la salle des fêtes à titre particulier, devront la payer comme tout habitant de la commune

* Un point a été fait par Mme DUPLAN à propos du CCAS

S'en est suivie une large discussion portant sur les règles de stationnement dans le village et ses alentours pour les semaines à venir :

- création d'une commission municipale autour du sujet ayant permis de récolter les avis des riverains
- la place sera libre de véhicules durant les WE de juin et pendant les mois de juillet, août et septembre
- un accès au parking des jardins de Firmin (haut) et de l'école sera accordé uniquement aux habitants du village. Il sera mis en place prochainement un système de macarons prévus à cet effet
- le stationnement à proximité du croisement de la route du Curadou et du mas sera interdit

Le Maire en a profité pour rappeler qu'un autre chantier allait prochainement s'ouvrir. Celui de la circulation des touristes piétons dans les calades qui pose des problèmes aux habitants et de souligner que les décisions seront prises dans la concertation.

Pour finir une intervention de Gabin AYMARD a été faite afin d'interpeller les élus sur le sujet des attaques de loups sur des troupeaux de brebis dans des communes voisines. Il a demandé aux membres du Conseil Municipal de se positionner en faveur d'un soutien aux

éleveurs et plus généralement à l'agriculture pastorale de nos secteurs face au danger que représente l'apparition de ce prédateur sur notre territoire ardéchois.

8) Paroles données aux spectateurs :

* Interpellation d'une habitante du village à propos de procès verbaux qui ont été établis sur la place d'Antraigues à des personnes dont le véhicule était en stationnement et qui se sont plaint du manque de signalisation. De ce fait il a été convenu de la mise en place d'une meilleure communication autour de ce sujet.

La séance a été levée.

Fait le 27/06/2014